

COMMUNE de BONDIGOUX**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
11 juin 2020**

L'an Deux Mil vingt, le onze juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bondigoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUX Didier, le Maire.

Convocation et affichage du 20 mai 2020

Nombre de Membres : 15- en exercice 14 -présents 14 -votants

Présents : Didier ROUX, Nathalie SOURBIER-CAZELLES, Thierry PEREZ, Michel GAIO, Corinne LEROY, Philippe ROMAIN, Éric GEORGES, Fiona BABRON, Géraldine DELBOY, Arnaud VIDALLET, Vivian RUBIO, Pascal LUGAN, Christophe ROUX, Véronique BONHOMME.

Absente excusée : Véronique PONSOLLE.

Secrétaire de séance : Nathalie SOURBIER-CAZELLES.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20/02/2020.
- 2- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28/05/2020.
- 3- Débat d'orientation budgétaire de la mandature.
- 4- Parkings Rue Marius Cazeneuve.
- 5- Volets presbytère.
- 6- Fête locale.
- 7- Questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 16/12/2019.

Le Procès-Verbal de la séance du 16 décembre 2019 a été adressé avec la convocation par courrier aux membres de l'assemblée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Procès-Verbal de la séance du 20/02/2020 a été adressé avec la convocation par courrier aux membres de l'assemblée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28/05/2020.

Le Procès-Verbal de la séance du 16 décembre 2019 a été adressé avec la convocation par courrier aux membres de l'assemblée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

3- Débat d'Orientation Budgétaire de la mandature

M. le Maire présente à l'équipe municipale les actions réalisées, celles en cours et celles à venir.

a- Déploiement de la fibre optique :

En raison de la crise du COVID 19, le déploiement de la fibre initialement prévu fin 2020 va connaître un retard d'environ 6 mois.

b- Antenne relai Haut et très Haut Débit Mobile :

M. le Maire rappelle que dans ce dossier la commune n'a aucune compétence sauf celle des autorisations d'urbanisme.

Les antennes seront positionnées sur l'Eglise, les armoires électriques se situeront au 1^{er} étage et le cheminement des câbles se fera par l'extérieur dans des gouttières zinc.

Orange a fourni un dossier d'informations complet et précis sur l'implantation des ces antennes. Ce dossier va être mis en ligne sur le site de la Mairie pour l'information à la population.

Il informe que le bail à conclure avec Orange vient être transmis à la mairie. Il précise, après négociations, le montant du loyer versé par Orange à la Commune est de 2000.00€/an.

Enfin, en raison de la crise du Covid 19, les travaux devraient avoir du retard avec une mise en service au alentours de mars 2021.

M. le Maire demande aux membres présents s'il y a des questions sur ce dossier. Les membres présents à l'unanimité proposent que le dossier d'information fourni par Orange soit distribué à tous les habitants de Bondigoux.

M. le Maire dit que cela sera fait avec la distribution du prochain bulletin municipal début juillet 2020.

c- Effacement des réseaux Route de Montvalen

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis des années sont menées des actions d'effacement des réseaux sur Bondigoux. Il précise que ces opérations ont pour but de renforcer les réseaux, d'éviter les incidents ou accidents en cas d'intempéries (câbles cassés ou arrachés poteaux cassés...) et d'améliorer l'aspect esthétique des rues ou routes concernées.

Ces effacements de réseaux sont possibles dans un périmètre de 500 m autour du centre bourg du village.

Les travaux étudiés par le SDEHG et validés par la Commune pour la portion de la Route de Montvalen de l'Eglise au pont de la Mouline ont pris du retard. Le SDEHG a informé la commune de la reprise progressive des travaux.

d- Urbanisme – Révision de la Carte Communale

M. le Maire rappelle aux élus que la commune est dotée d'une carte communale depuis 2006 (avant cette date, RNU) qui définit un périmètre de constructibilité au sein de la commune. Il précise qu'à brève échéance, l'Etat va imposer aux communes le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), les communes n'auront ainsi plus la main sur l'urbanisme ce seront les Communauté de Communes.

Il demande donc aux membres présents de réfléchir sur la possibilité de réviser la carte communale de 2006 pour étendre la zone constructible aux terrains communaux situés en contre bas du lotissement Le Jardin.

La question de la révision de la carte communale sera donc portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

e- Salle des fêtes

Depuis plusieurs années, des réflexions sont menées pour la rénovation, agrandissement ou reconstruction de la salle des fêtes actuelle.

M. le Maire expose les différentes options envisagées :

- Construire une nouvelle salle des fêtes sur les terrains communaux après le Lotissement du Jardin. Cette option trop coûteuse n'a pas fait l'unanimité et a été abandonnée.
- Faire une halle sur le parc du presbytère (et garder la salle des fêtes en l'état). Cette option aussi étant très coûteuse n'a pas été retenue.
- Détruire la salle existante et reconstruire en agrandissant vers le parking.
- Garder la structure existante et y annexer une véranda.

M. le Maire propose que ce dossier soit revu au cours de la mandature.

M. Arnaud VIDALLET prend la parole pour signaler que le bâtiment existant présente des problèmes de structure (fissures) ce qui devra être pris en compte si le bâtiment est conservé.

4- Parkings Rue Marius Cazeneuve

M. le Maire donne lecture des projets (plan et devis) de parking Rue Marius Cazeneuve.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le parking sur la parcelle AI 319 comprenant 6 places soit

- Option talus pour 15 202.50€ HT
- Option muret en aggro avec chaperon pour 24 847.50 € HT

M. Arnaud VIDALLET précise qu'avec l'option talus, il faudra prévoir la plantation de végétaux.

M. Pascal LUGAN dit qu'avec l'aménagement des places de parking, il faudra, pour obliger les gens à s'y garer, prévoir le traçage de bandes jaunes aux endroits dangereux et/ou gênants de la rue.

M. le Maire précise que ces travaux seront financés par le pool routier.

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'option avec talus pour 15 202.50€ HT.

Le Maire présente ensuite les 2 options du projet de parking Place du 19 mars, après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité de reporté ce projet.

M. Thierry PEREZ ouvre une parenthèse et demande au Maire où en est le dossier pour l'aménagement du parking de la salle des fêtes.

M. le Maire répond que le projet est reporté, des travaux plus prioritaires ayants été réalisés Impasse du Roucassou et Chemin des Moissons.

Mme Nathalie SOURBIER-CAZELLES et M. Pascal LUGAN profite de ce point voirie pour signaler que le candélabre Impasse des Acacias n'est toujours pas remplacé. M. le Maire répond qu'il va relancer CITEOS.

5- Volets ancien presbytère

M. le Maire rendre compte au conseil municipal que le volet du T3 1^{er} étage est tombé. Il précise qu'il s'agit d'un volet lourd (grande fenêtre) et qu'il a déjà fait l'objet de nombreux rescellements mais qu'aujourd'hui il n'est plus possible de le resceller (briques foraines).

Il convient donc de trouver une solution pour remettre un volet. Il précise que ce type de travaux n'est pas éligible à une subvention.

Il donne la parole à M. Thierry PEREZ et M. Michel GAIO qui ont fait un état des lieux de tous les volets de l'ancien presbytère.

Ils informent que les autres volets peuvent être rénovés (peinture, ponçage) mais ne nécessitent pas de remplacement.

En conséquence, M. le Maire va contacter un professionnel pour trouver une solution au remplacement du volet du T3 1^{er} étage.

6- Fête locale 2020

A la lecture des dernières mesures sanitaires en vigueur à mettre en place du fait du COVID 19 pour l'organisation des manifestations publiques et après un tour de table, il a été décidé d'annuler la fête locale prévue le 22 et 23 août prochain.

7- Questions diverses

M. le Maire informe l'assemblée que suite à l'installation du nouveau conseil municipal une mise à jour a été effectuée dans la cadre du Plan Communal de Sauvegarde concernant les coordonnées des élus en cas de gestion de crise.

M. Thierry PREZ demande au Maire d'informer le conseil de l'aide financière qui a été apporté au restaurant Ô Toulousain pour faire face à la crise économique suite au COVID 19.

Le Maire informe que le loyer de juin a été annulé.

M. Arnaud VIDALLET demande si cette aide, compte tenu des difficultés que rencontre le restaurant, va être prolongée sur juillet.

Le Maire répond que cela n'est pas envisagé pour l'instant.

Mme Corinne LEROY interroge Mme Nathalie SOURBIER-CAZELLES, déléguée au SIGEP, sur les conditions de réouverture des écoles.

Mme Nathalie SOURBIER-CAZELLES répond que depuis lundi 8 juin, 2 classes ont été réouvertes à Bondigoux pour 20 enfants sur 68 et 3 classes à Mirepoix pour 30 enfants sur 138.

M. Arnaud VIDALLET soulève le problème d'un fossé au-dessus du cimetière côté Saint-Martin. Peut-être la buse bouchée ?

M. le Maire mandate M. Michel GAIO d'aller vérifier.

M. Géraldine DELBOY interroge sur la possibilité de recevoir les convocations par voie dématérialisée en lieu et place du papier. M. Christophe ROUX y est aussi favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire, Didier ROUX.

